

Les Chambres d'agriculture, un excellent partenaire pour les collectivités

NOTRE
OFFRE

- GESTION DU FONCIER
- ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES
- RECYCLAGE DES DÉCHETS
- GESTION DE L'EAU



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE

Sommaire

3. Développez vos territoires !

4. La gestion du **foncier** : un atout pour le **développement de vos territoires**

6. Agriculture et forêts, des **énergies d'avenir** pour un **territoire** à haute valeur ajoutée

8. Pour une **gestion durable** des déchets sur vos territoires : **valorisez la matière organique**

10. L'engagement des Chambres d'agriculture pour vous garantir **une gestion de l'eau performante et durable**

Développez vos territoires !

Vous cherchez à développer le maillage économique de votre territoire et à proposer une offre de services étendue à vos concitoyens. Vous pouvez travailler avec les Chambres d'agriculture de votre département sur ces sujets.

L'accueil des actifs agricoles sur votre territoire : attirons-les, facilitons leur insertion

Les exploitations participent à la dynamique économique des communes rurales. En assurant la transmission demeure un des leviers stratégiques pour maintenir le tissu social et économique dans les territoires.

En France, 30 % des installations des jeunes agriculteurs de moins de 40 ans se déroulent hors du cadre familial.

Les Chambres d'agriculture vous aident à **favoriser l'accueil de ces nouveaux entrepreneurs** et vous proposent des **outils** et des **compétences** pour :

- construire des journées d'accueil pour les porteurs de projets,
- mettre en relation les porteurs de projets avec des exploitations à reprendre,
- former au métier d'agriculteur pour accroître les chances de réussite,
- faciliter l'insertion dans les réseaux sociaux et professionnels.

Consolidez votre stratégie de développement territorial

Mieux connaître la dynamique de votre territoire pour une action plus efficace.

Le site www.installagri.net vous permet de consulter les données annuelles sur le nombre d'installations en agriculture, les cessations d'activité de salariés agricoles, etc.

Des **enquêtes spécifiques** peuvent être conduites pour cibler les **actions pertinentes** à mettre en œuvre :

- besoins des exploitations agricoles en main-d'œuvre,
- identification des projets de cessation d'activité des agriculteurs,
- identification des possibilités d'emploi pour les conjoints des agriculteurs.

Des **actions de sensibilisation** auprès des entrepreneurs et agriculteurs proches de la retraite peuvent être conduites en partenariat pour encourager la reprise des entreprises.

Construisons des projets collectifs

La reprise d'une exploitation agricole, et plus généralement d'une entreprise, mobilise de multiples acteurs. Ensemble, nous pouvons faciliter les démarches du repreneur.

La construction du projet d'installation nécessite de :

- s'attacher aux conditions de reprise de foncier et de capital,
- construire un projet viable et pérenne dans ses dimensions humaines, techniques, économiques et commerciales,
- négocier un plan de financement adapté aux possibilités et stratégies de l'exploitation.

Les Chambres d'agriculture mobilisent des **conseillers spécialisés** et travaillent avec un **réseau de partenaires** pour donner les meilleures chances de réussite à ces projets.

Nous pouvons travailler à la réussite de vos projets dans le cadre du développement durable des territoires ruraux.

LA GESTION DU FONCIER : UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOS TERRITOIRES



L'agriculture française est présente dans vos territoires qu'ils soient ruraux, urbains ou périurbains. Elle offre des productions variées, diversifiées et de proximité. Elle entretient et préserve les paysages et les écosystèmes. Elle constitue le socle de nombreuses activités économiques.

À l'occasion de vos projets de développement, les Chambres d'agriculture vous aident à vous poser les bonnes questions sur :

- la place de l'agriculture dans le fonctionnement et l'économie des territoires,
- la vocation des espaces agricoles et forestiers,
- la protection et la valorisation des territoires.

Aujourd'hui, les Chambres d'agriculture œuvrent aussi pour répondre à vos besoins à la fois sur les enjeux de développement local, de préservation des ressources naturelles, de gestion patrimoniale, de politique d'accueil et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises agricoles.

LES CHAMBRES
D'AGRICULTURE VOUS
AIDENT À RÉPONDRE
À VOS BESOINS
SUR LES ENJEUX
DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL, SUR UN
TERRITOIRE PARTAGÉ

Les Chartes de territoire

Partant d'un état des lieux du contexte agricole et foncier, les Chartes de territoire décrivent les moyens et outils à disposition des élus pour favoriser la prise en compte des enjeux agricoles. Elles formulent également des préconisations destinées à orienter les projets de territoire. Ces Chartes constituent des outils d'aide à la décision et présentent l'avantage de réunir notamment la profession agricole, les élus territoriaux et l'État autour d'un objectif commun : la préservation des espaces agricoles et de l'agriculture départementale.

Les Chartes de territoire en 2012

- Signées
- En cours
- Aucune



NOS ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

La Chambre d'agriculture de la Manche

propose de réaliser un diagnostic agricole de territoire en amont de l'élaboration d'un document d'urbanisme (carte communale ou plan local d'urbanisme).

Le diagnostic agricole offre plusieurs avantages pour :

- bénéficier d'une description cartographiée de l'activité agricole du territoire,
- rechercher la cohérence entre les besoins des agriculteurs et les attentes des habitants,
- anticiper les éventuels conflits d'usage et de voisinage,
- préparer sereinement l'élaboration du futur document d'urbanisme.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

contribue au programme du Conseil Régional du Limousin « *maîtrise du foncier et projets locaux d'installation* ». Ce programme repose sur une démarche de concertation entre les acteurs du territoire (collectivités territoriales, professionnels agricoles, filières structurées...) et propose une gamme d'outils pour :

- l'élaboration d'un projet local pour l'installation,
- la mise en place d'un diagnostic foncier et de prospective,
- le stockage du foncier,
- la création de fermes relais.

NOTRE OFFRE

Les Chambres d'agriculture apportent leur expertise et leur connaissance du territoire pour accompagner la planification ou participer à des opérations ponctuelles :

- étude agricole préalable au document d'urbanisme,
- diagnostic agricole et environnemental dans le cadre de démarches agri-environnementales,
- appui à la construction d'un projet agricole de territoire,
- étude agricole préalable à un aménagement foncier,
- appui à la réflexion et à la gestion d'espaces en déprise,
- appui à l'insertion paysagère des bâtiments d'exploitation agricole et d'entreprise agricole,
- évaluation de l'impact d'un projet d'urbanisation,
- mise en place d'un observatoire foncier,
- accompagnement à la transmission et à la gestion de biens communaux ou sectionnaux pour un usage agricole.

AGRICULTURE ET FORÊTS, DES ÉNERGIES D'AVENIR POUR UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE



Les enjeux climatiques et énergétiques sont aujourd'hui incontournables pour les collectivités locales, du fait de leur impact économique et environnemental fort.

Des dispositifs comme les SRCAE (Schémas Régionaux Climat Air Énergie) ou les PCET (Plans Climat Énergie Territoriaux) conduisent les collectivités à définir des orientations, des plans d'actions ou des projets pour l'agriculture au sein des territoires. L'agriculture est en effet directement concernée par les économies d'énergie et par la production d'énergies renouvelables.

**NOTRE MISSION,
VOUS AIDER À RÉPONDRE
AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES
ET CLIMATIQUES
DE VOTRE TERRITOIRE**

L'AGRICULTURE DE VOTRE TERRITOIRE, UNE SOURCE DE SOLUTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Chambres d'agriculture accompagnent les collectivités dans :

- leur démarche ClimAgri[®],
- la construction des actions de leur PCET pour l'agriculture et la forêt,
- la mobilisation durable de biomasse,
- la structuration de filières pérennes pour l'énergie et les agromatériaux,
- leurs actions de sensibilisation auprès des citoyens.

L'offre Climat Énergie Biomasse développée par le réseau des Chambres d'agriculture à destination des collectivités locales a été conçue pour les aider à développer des projets ambitieux.

**NOTRE
OFFRE**



NOS ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

Les Chambres d'agriculture de Normandie et des Pays de la Loire, partenaires et acteurs d'un plan climat pour l'agriculture

Les Chambres d'agriculture de Normandie et des Pays de la Loire sont fortement impliquées, depuis juin 2011, dans le plan climat mis en œuvre par le Parc naturel régional (Pnr) Normandie Maine. Ce plan, porté en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et les régions, a pour objectif de soutenir l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux énergétiques et climatiques. Il constitue le premier plan climat d'une collectivité territoriale spécifique au secteur agricole.

Le territoire du Pnr est occupé à 60 % par l'agriculture avec 1 800 exploitations, principalement d'élevage laitier. À la suite de l'expérimentation ClimAgri® en 2010, le Pnr a ciblé des actions stratégiques pour améliorer la **maîtrise de l'énergie et des gaz à effet de serre**, tout en maintenant une agriculture productive et durable.

Les Chambres d'agriculture de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe sont des **acteurs privilégiés pour la mise**

en œuvre de ce plan. Elles sont ainsi engagées sur plusieurs actions :

- amélioration des connaissances sur les **émissions de gaz à effet de serre** de l'agriculture et de la forêt et les leviers de réduction,
- renforcement des initiatives liées aux **économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables** (diagnostic énergétique, bois énergie, solaire, méthanisation...),
- accompagnement des agriculteurs vers des **systèmes de production** plus économes et autonomes.

L'offre « **Climat Énergie Biomasse** » des Chambres d'agriculture est une réponse directe aux attentes des collectivités sur les enjeux énergétiques et climatiques de leurs territoires.

Elle permet aux collectivités :

- **d'élaborer une stratégie énergie climat de leur territoire** (mise en œuvre de la démarche ClimAgri®, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action),
- **de mettre l'énergie au service du développement local** (mobilisation des ressources pour un territoire à haute valeur ajoutée, soutien à la maîtrise des consommations d'énergie des entreprises agricoles),

- **de sensibiliser sur les actions énergie climat** (accompagner la prise de conscience des enjeux énergie climat, agir sur les comportements...).

Les Chambres d'agriculture apportent aux collectivités un conseil de qualité, de par la pluralité de leurs compétences, leur expertise reconnue, leur indépendance, leur mission d'intérêt général et le savoir-faire acquis dans l'accompagnement du développement durable des territoires.



POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS SUR VOS TERRITOIRES : VALORISEZ LA MATIÈRE ORGANIQUE



Nos experts sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités pour les aider à élaborer leurs projets de territoire. Ils proposent une offre de services variés et adaptés aux besoins de chaque collectivité :

- appui au montage de filières pour les déchets organiques des collectivités (déchets verts, digestats, biodéchets),
- recyclage des déchets organiques adapté au territoire,
- mise en place de projets intégrés et cohérents sur les territoires,
- développement du lien entre les acteurs du territoire par la réalisation et le suivi de plans d'épandage,
- production de références et de guides techniques pour les collectivités.

Cet accompagnement se fonde sur l'expertise des Chambres d'agriculture dans le recyclage et le retour au sol des déchets organiques, l'élaboration de plans d'épandage, la connaissance du compostage de déchets verts et la gestion des effluents d'élevage, des résidus de culture ou résidus de transformation des produits.



Les Chambres d'agriculture sont une interface indispensable entre les collectivités et les agriculteurs. Leur connaissance des territoires, des sols et des besoins des agriculteurs est un véritable gage de professionnalisme.



////////////////////////////////////
VOUS AVEZ UN PROJET DE GESTION
DE VOS DÉCHETS ORGANIQUES ?
LES CHAMBRES D'AGRICULTURE VOUS
ACCOMPAGNENT ET VOUS CONSEILLENT
DE LA CRÉATION À LA MISE EN PLACE
DE VOTRE PROJET

NOS ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

➤ **Recyclage des déchets verts : exemple de la filière fruits et légumes dans les Pyrénées-Orientales**

La Chambre d'agriculture du Roussillon a mené entre 2001 et 2005 des expérimentations de co-compostage de déchets agricoles mélangés à des déchets verts municipaux.

Les nombreuses références acquises ont fait l'objet en 2010 d'une synthèse comparant les différents essais et les composts produits.

➤ **Proposer des solutions aux collectivités : le co-compostage avec des déchets agricoles**

L'objectif de ces expérimentations était de mettre au point un procédé de compostage de différents déchets agricoles produits en grande quantité dans les Pyrénées-Orientales et de recycler les déchets verts municipaux afin d'obtenir un compost de qualité. La valeur ajoutée agronomique apportée par les déchets agricoles au compost de déchets verts des collectivités déjà commercialisé est très intéressante.



Des partenariats entre producteurs de compost et syndicats de collecte et traitement des déchets ménagers sont envisagés. La Chambre d'agriculture a complété cette étude par un chiffrage économique. Les fiches de synthèse sont disponibles sur le site www.pyrenees-orientales.chambagri.fr

NOTRE OFFRE

Les Chambres d'agriculture vous aident à mettre en œuvre une véritable stratégie complémentaire entre le secteur urbain et rural. Elles vous accompagnent dans la gestion :

■ **des boues urbaines**

Nous garantissons une relation de confiance entre les agriculteurs et les collectivités dans la conception et le suivi de plans d'épandage :

- appui pour monter une filière d'épandage locale,

- analyse des boues et suivi des plans d'épandage pour garantir la qualité et la traçabilité,
- conseils techniques et réglementaires,
- production de guides de bonnes pratiques.

■ **des déchets organiques**

Les Chambres d'agriculture portent des projets de création d'unités de compostage et de méthanisation. Elles accompagnent les agriculteurs et les collectivités dans toutes les étapes de leur démarche :

- appui à la conception et la mise en œuvre d'un projet de production de compost, de biogaz,
- recyclage local des déchets en aval pour produire de l'énergie et un retour au sol de la matière organique (digestat).



L'ENGAGEMENT DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR VOUS GARANTIR **UNE GESTION DE L'EAU PERFORMANTE ET DURABLE**



Les Chambres d'agriculture s'engagent aux côtés des collectivités territoriales en faveur des bonnes pratiques agricoles :

- en les appuyant, à l'échelle du **territoire**, dans la mise en place de projets de territoire intégrant une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement,
- en proposant, à l'échelle du **bassin**, des actions adaptées au terroir en lien avec les partenaires publics et privés,
- en accompagnant et conseillant chaque **agriculteur** pour concilier compétitivité et performance environnementale et ainsi dynamiser l'emploi sur le territoire.

////////////////////
NOTRE OBJECTIF :
VOUS ACCOMPAGNER
POUR UNE GESTION
DE L'EAU PERFORMANTE
ET DURABLE



**NOTRE
OFFRE**

**Des actions engagées
avec les collectivités pour
l'amélioration de la qualité
de l'eau sur les territoires :**

- mise à disposition de compétences pédologiques, agronomiques, d'animation territoriale et méthodologique pour le suivi de programmes d'action,

- transmission d'outils adaptés au secteur (conseils personnalisés, diagnostics de pressions agricoles sur l'environnement, restitutions cartographiques, réunions de concertation, formations...),
- développement des démarches multi-partenariales sur les aires de captage d'eau.

////////////////////
**DES PRATIQUES
CULTURALES ADAPTÉES
POUR UNE QUALITÉ
DE L'EAU PRÉSERVÉE**

NOS ACTIONS SUR LE TERRITOIRE

Protection des captages d'eau : mise en place d'une convention dès 1999 entre la Mairie d'Orléans, la Lyonnaise des Eaux et la Chambre d'agriculture du Loiret.

L'objectif initial de cette convention était de lutter contre les pollutions ponctuelles. Pour cela, un inventaire des exploitations du périmètre de protection rapproché (PPR), un diagnostic de leurs pratiques et l'élaboration d'un plan d'actions ont été réalisés. Des aides ont été mises en place pour les agriculteurs pour les accompagner dans la réalisation de travaux rendus obligatoires par la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Ainsi, plus de 8 km de bandes enherbées

ont été implantées le long des cours d'eau du PPR (sur 11,2 km de linéaire concerné), 15 forages inutilisés ont été comblés, une douzaine d'exploitations ont sécurisé les stocks de leurs produits. Depuis 2006, plus aucune trace de produits phytosanitaires n'a été détectée dans l'eau. Aujourd'hui, avec la 3^e convention signée en 2011, l'action se concentre sur la lutte contre les pollutions diffuses et les économies d'eau. Ce partenariat permet à chacun



d'ouvrir son champ de vision et d'avoir une approche commune des enjeux environnementaux et économiques sur ce territoire.

Les Chambres d'agriculture mettent leur expertise et leur connaissance du territoire au service des collectivités pour permettre la réussite d'actions volontaires des agriculteurs :

- pour modifier leurs pratiques et réduire l'impact de la fertilisation sur l'environnement,
- pour déployer le Plan Ecophyto sur l'ensemble du territoire : réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Des actions engagées avec les collectivités pour une bonne gestion quantitative de l'eau sur les territoires :

- le déploiement du stockage de l'eau à l'échelle des territoires et des exploitations, notamment en favorisant la construction de retenues d'eau remplies en période hivernale et utilisées en période d'étiage,
- le développement d'une irrigation raisonnée par la mise en place d'outils de pilotage de

l'irrigation (ex. logiciels) et de matériels innovants (ex. système goutte-à-goutte),

- la réalisation d'économies d'eau par la mise en place de nouvelles variétés et des itinéraires techniques optimisés.

////////////////////////////////////
**UNE IRRIGATION
RAISONNÉE
POUR UNE PRODUCTION
AGRICOLE APPROPRIÉE
ET DE QUALITÉ**

Renseignez-vous auprès
de votre Chambre d'agriculture
pour découvrir l'accompagnement
qu'elle vous propose.

RETROUVEZ LES COORDONNÉES DE
VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR
www.chambres-agriculture.fr



CONTACT :
Chambres d'agriculture France
9, avenue George V - 75008 Paris
Tél. : 01 53 57 10 10